



Rapport d'activité

Nous avons l'honneur de vous soumettre par la présente notre rapport d'activité pour l'année 2024.

Table des matières

1. Structure et organisation	2
2. Evolution du nombre de coopérateurs	3
3. Activités menées dans le cadre de l'énergie éolienne	4
3.1. Développement éolien	4
3.2. Marchôvent	6
3.3. Zéphyr	10
3.4. Seacoop (offshore)	13
4. Activités dans le domaine Photovoltaïque.....	15
4.1. Nouvelles installations.....	15
4.2. Suivi de nos installations	15
4.3. Bilan	16
4.4. REFLEX	16
5. Biomasse	17
6. Communautés d'énergie	18
7. Communication & Sensibilisation	19
8. COCITER.....	20
9. Rescoop.....	23
10. Signature	26

1. Structure et organisation

- **Assemblée Générale (AG)**

Une réunion (ordinaire) de l'assemblée générale a été organisée le 26 mai 2024.

- **Conseil d'administration (CA)**

Le conseil d'administration s'est réuni à 11 reprises en 2024 ; une mise au vert d'une journée a également été organisée.



- **Gestion opérationnelle**

Guillaume Bernard est arrivé en septembre 2024 pour étoffer l'équipe d'employés de la coopérative. Il travaille 2 jours par semaine pour Champs d'Énergie et 2 jours pour la coopérative Nosse-Moulin.

Un comité de gestion opérationnelle, composé de 2 administrateurs, de Bastien et de Guillaume, nos chargés de projet, s'est réuni à 19 reprises pour assurer le suivi de la gestion journalière.

2. Evolution du nombre de coopérateurs

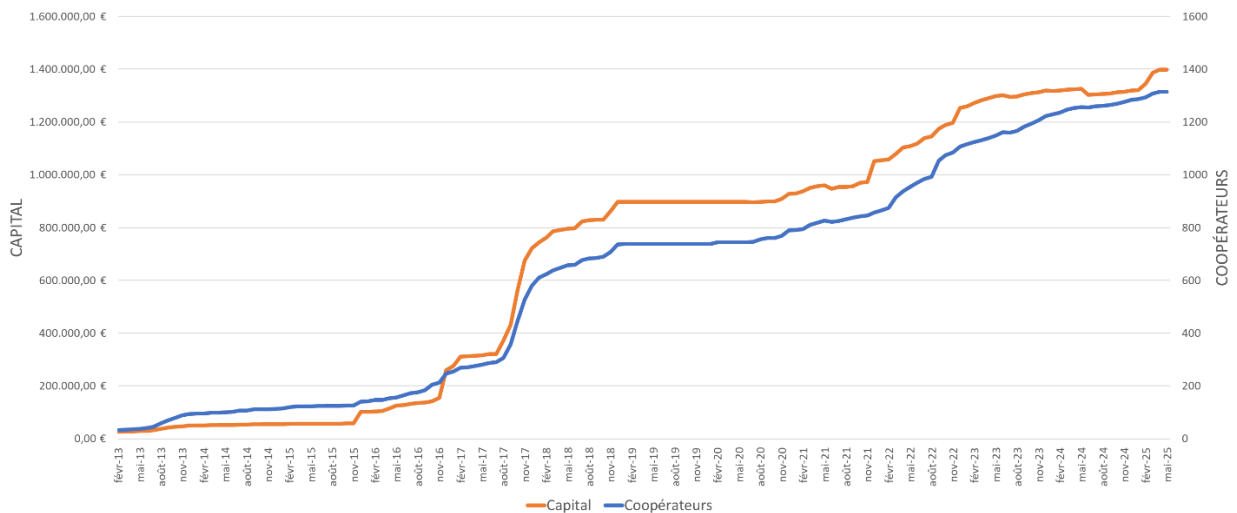
Un appel à l'épargne a été lancé en septembre 2023 (pour une durée de 12 mois) afin de soutenir le développement des projets.

Entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024 :

- le nombre de coopérateurs est passé de 1.129 à 1.280
- 243 parts ont été souscrites pour un montant de 30.375 € dont :
 - 160 par 70 nouveaux coopérateurs (20.000 €)
 - 83 par 23 anciens coopérateurs (10.375 €).

Par ailleurs le Conseil d'Administration a été informé des retraits et ventes de parts suivants depuis la dernière Assemblée Générale (mai 2024) :

- nombre de retrait : 14 coopérateurs
- nombre de parts en vente : 159 parts (19.875 €)



Un nouvel appel à l'épargne a été lancé en octobre 2024 pour financer les projets de la coopérative, mais aussi pour permettre aux nouveaux coopérateurs de pouvoir s'affilier chez Cociter.

3. Activités menées dans le cadre de l'énergie éolienne

3.1. Développement éolien

Outre l'exploitation des éoliennes de Marchovelette et de Boneffe (voir plus bas), Champs d'Énergie travaille également :

- d'une part au suivi de nouveaux projets initiés par des promoteurs privés afin d'obtenir la participation citoyenne (co-développement ou rachat de permis)
- mais aussi sur des projets qui seraient développés directement par notre coopérative (développement propre)

Voici d'abord où nous en sommes en ce qui concerne les projets en co-développement ou rachat de permis :

a) La Bruyère - Meux

Luminus développe un projet de 4 éoliennes sur la commune de La Bruyère (sur des terrains communaux). Champs d'énergie est partenaire du projet et pourrait reprendre une des éoliennes du parc.

Suite au dépôt du permis, l'enquête publique s'est déroulée en mars 2025. Si le permis est accordé, la construction du parc pourrait démarrer en 2026.

b) Zone Gesves-Ohey

Champs d'énergie est également actif sur le territoire de Gesves et Ohey en collaboration avec l'asbl locale Electrons Libres. Il y a notamment un projet de 4 éoliennes mené par EDPR et un projet d'extension de 4 éoliennes mené par Renner Energies. Une réunion d'information préalable (RIP) a été organisée en avril 2025.

c) Réciprocité avec Nosse Moulin

La coopérative Nosse Moulin est impliquée dans différents projets éoliens sur son territoire et devrait, à terme, nous faire entrer au capital d'un des projets qui aboutirait. Il y a notamment :

- un projet (Eneco & Engie) de remplacement du parc de Sombreffe avec 6 nouvelles éoliennes. Une nouvelle demande de permis va être lancée prochainement
- un projet de 4 éoliennes à Grand-Leez (Aspiravi-Eneco-Nosse Moulin) qui est également bien avancé ; la demande de permis a été déposée en mars 2025.

Champs d'énergie continue également à rencontrer les communes pour leur expliquer le modèle citoyen que nous défendons et pour faire valoir la participation citoyenne dans tous les projets éoliens.



Voici maintenant un résumé de la situation en ce qui concerne les projets en développement propre :

a) Héron

Champs d'énergie a relancé le développement du projet d'une éolienne sur la commune de Héron. Celle-ci se situerait dans le prolongement du parc de Luminus de 3 éoliennes. Nous avons reçu un avis favorable du gestionnaire de réseau RESA pour le raccordement de l'éolienne au réseau moyenne tension. Une convention a été signée avec le propriétaire du terrain et l'étude d'incidence sur l'environnement, initiée fin d'année 2023 avec le bureau d'étude CSD, est maintenant en fin de rédaction. Des discussions avec la commune de Héron ont également eu lieu. Champs d'énergie, seul à la manœuvre, a organisé la Réunion d'Information Préalable (RIP) en janvier 2025.

Nous prévoyons de déposer la demande de permis vers le mois de septembre 2025.

b) SCAM Coopérative

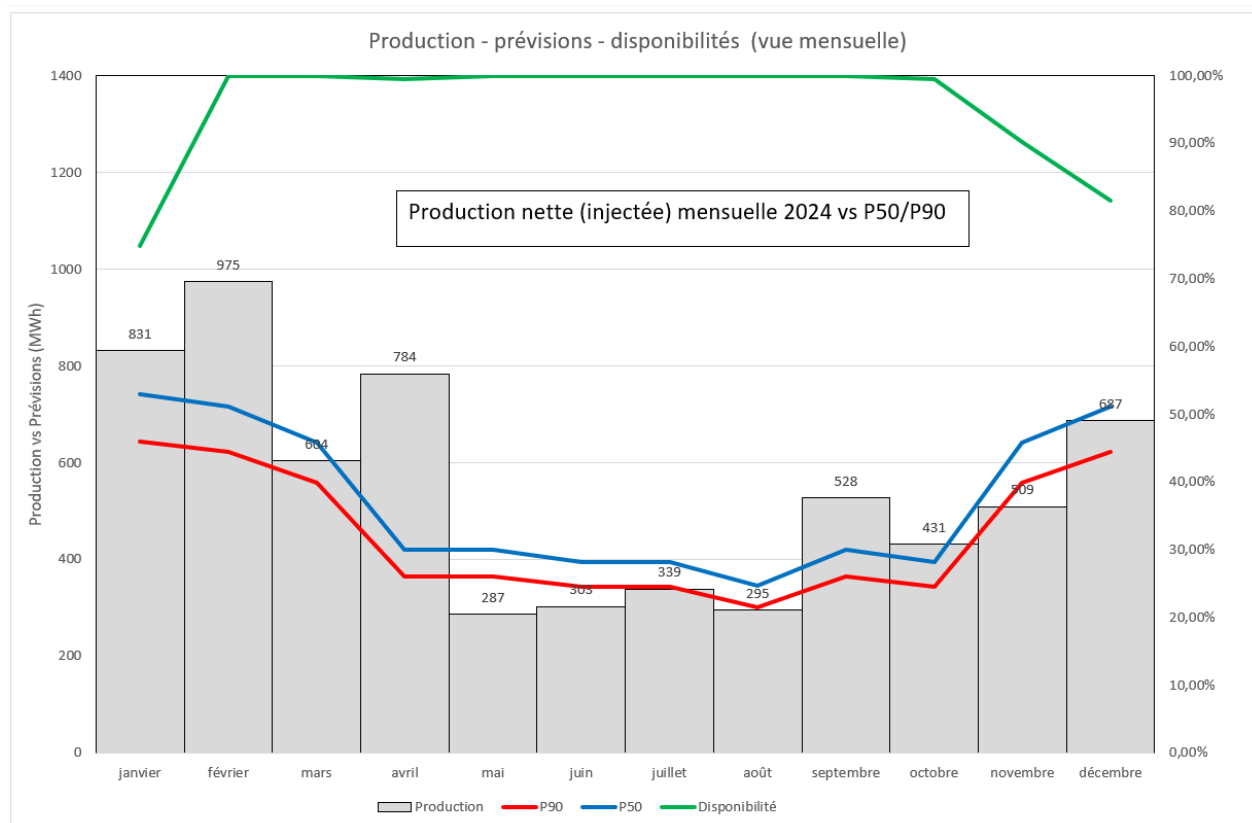
Champs d'Énergie collabore avec la coopérative agricole SCAM pour mettre en place une éolienne sur leur terrain dans le zoning d'Achêne. Une pré-étude vient d'être lancée afin de confirmer la faisabilité technique du projet.

3.2. Marchôvent

Marchôvent est la société d'exploitation qui a été créée pour la gestion de notre éolienne de Marchovelette.

Production

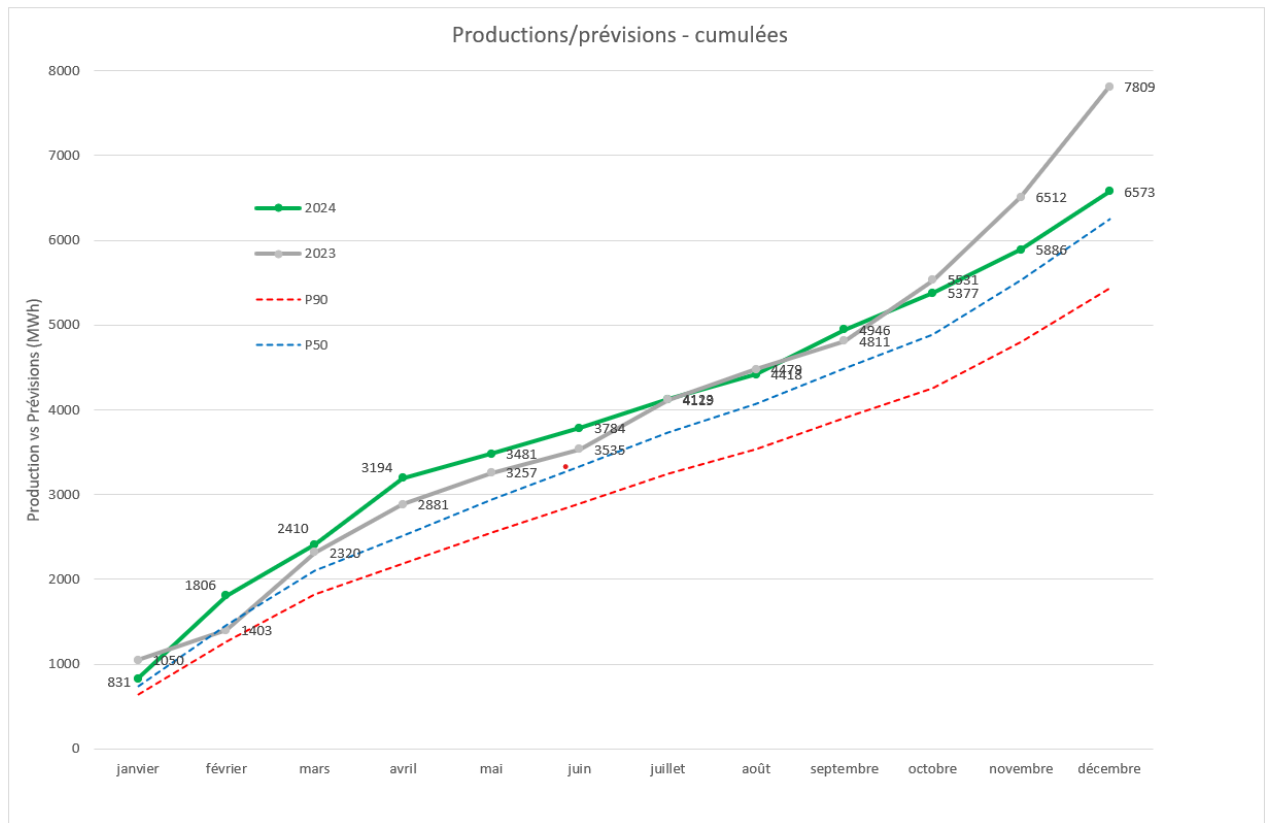
2024 a été une bonne année pour la production d'électricité même si elle reste en deçà de 2023 qui fut exceptionnelle. 6.573 MWh ont été produits (pour 7.809 en 2023). On reste 21% au-dessus du P90 et 5% au-dessus du P50, ce qui fait de 2024 une année qui est bien dans la moyenne attendue.¹



En cumulé, on voit que 2024 avait très bien commencé, la production s'avérant encore supérieure à celle de 2023. L'été peu venteux a toutefois ramené la production sur les valeurs de 2023. Nous avons cependant connu un très mauvais hiver qui nous a fait perdre près 1.400 MWh sur les 3 derniers mois. Perte due principalement au manque de vent mais aussi à de gros soucis mécaniques sur l'éolienne.

¹ Dans l'éolien, il est essentiel d'estimer les revenus à long terme. Pour ce faire, deux paramètres prennent un rôle clé dans l'estimation du productible long terme : le P50 et le P90. Ces valeurs théoriques, basées notamment sur les prédictions de vent dans les mois/années à venir, permettent de fournir une valeur du productible long terme avec un degré d'incertitude associé.

Les paramètres P50 et P90 sont donc des valeurs probabilistes. La valeur P50 correspond au niveau de production annuelle dont la probabilité de dépassement est de 50% et la P90 avec une probabilité de 90%.



Disponibilité

Nous déplorons 2 pannes importantes en 2024 avec arrêt de la production :

- Janvier : dysfonctionnement du module Labko de détection de givre entraînant son remplacement.
 - 24 occurrences totalisant 211 heures d'arrêt alors que les conditions de givre n'étaient pas remplies
- Fin novembre – décembre : nombreux soucis rencontrés sur le système de refroidissement de la boîte de vitesse
 - 208 occurrences de pannes totalisant 385 heures d'arrêts avec de plusieurs grosses interventions de Vestas. Heureusement, leur réactivité a permis de limiter la perte de production.

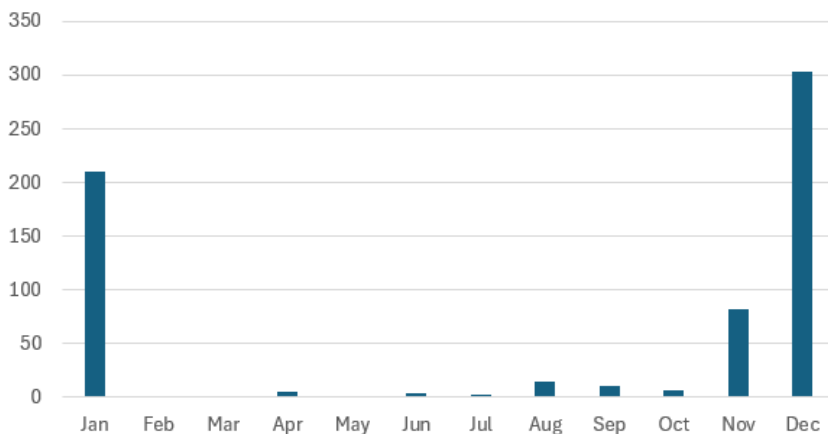
La disponibilité globale s'établit à 95,45%, soit 0,4% au-dessus de la valeur de 2023. L'indisponibilité (= 100% - 95,45 = 4,55%) intègre tous les arrêts qui sont imputables au fournisseur de l'éolienne, Vestas. Par contre, tous les arrêts dits « environnementaux » (gel, chauve-souris, effet stroboscopique, ...) n'impactent pas cette disponibilité.

Il est prévu dans le contrat d'entretien de l'éolienne que la société en charge compense le manque de disponibilité qui lui est imputable si celui-ci dépasse un certain seuil. Le calcul de cette compensation (pour la période avril 2024 à mars 2025) est en cours pour le moment.

La durée totale des arrêts s'élève à 642 heures (soit 7% du temps) dont :

- 595 heures pour les 2 pannes majeures (janvier et novembre/décembre)
- 46 heures seulement pour l'ensemble de tous les petits arrêts liés aux conditions opératoires, environnementales et à la maintenance de l'éolienne. Ces arrêts impactent aussi la productivité mais sans pour autant en affecter la disponibilité.

Arrêts (heures) 2024



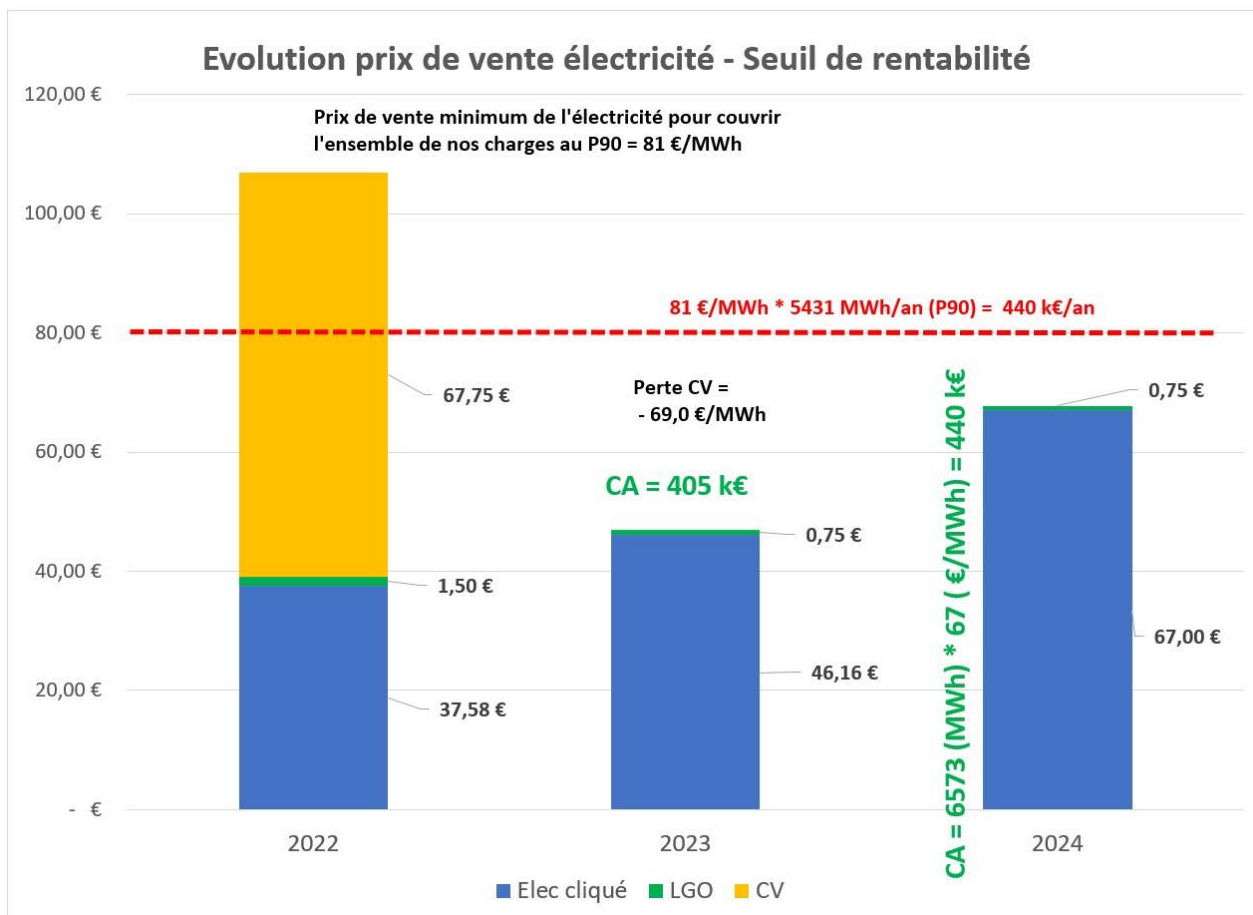
Causes	heures
machine	360
gel	227
maintenance	31
chauve souris	12
operating	9
grid	2
shadow	0

Vente de l'électricité

Le prix de vente de l'électricité est habituellement constitué de 3 termes :

- l'électricité qui représente +/- 40% des ventes
- les certificats verts qui représentent +/- 60% des ventes
- les labels de garanties d'origine qui sont relativement mineurs.

Sur 2023-2024, suite aux hausses importantes des prix de vente de l'électricité sur les marchés, le coefficient Keco (coefficient appliqué pour déterminer la valeur économique du certificat vert) reste égal à zéro pour toute l'année 2024. Cela signifie que notre prix de vente est amputé de 65 € par MWh (valeur du certificat vert). Cependant une hausse contractuelle de +/- 20 € par MWh par rapport au prix de vente de 2023 nous permet d'atténuer l'impact de cette perte des CV.

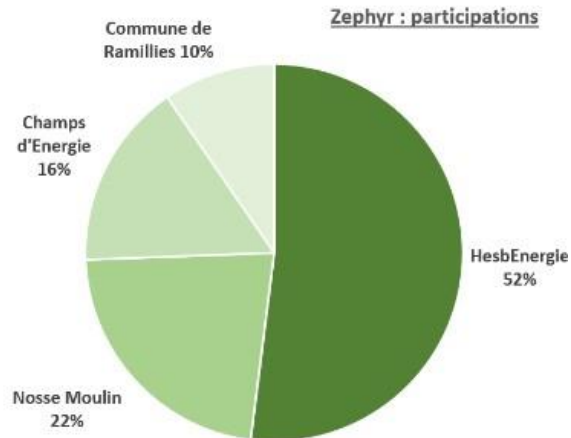


Le prix de vente idéal pour l'électricité serait de +/- 80 € par MWh (au P90) afin de garantir pour Marchôvent une situation financière saine.

En 2024, notre prix de vente a été, en moyenne sur l'année, de l'ordre de 67 € par MWh, ce qui représente un chiffre d'affaires de 440.000 euros. Ce montant devrait permettre de couvrir l'ensemble des charges d'exploitation de notre éolienne. Nous devrions probablement clôturer l'exercice à l'équilibre ou en faible perte. Nous attendrons cependant les résultats financiers de Marchôvent avant de nous prononcer sur le bilan de l'année 2024.

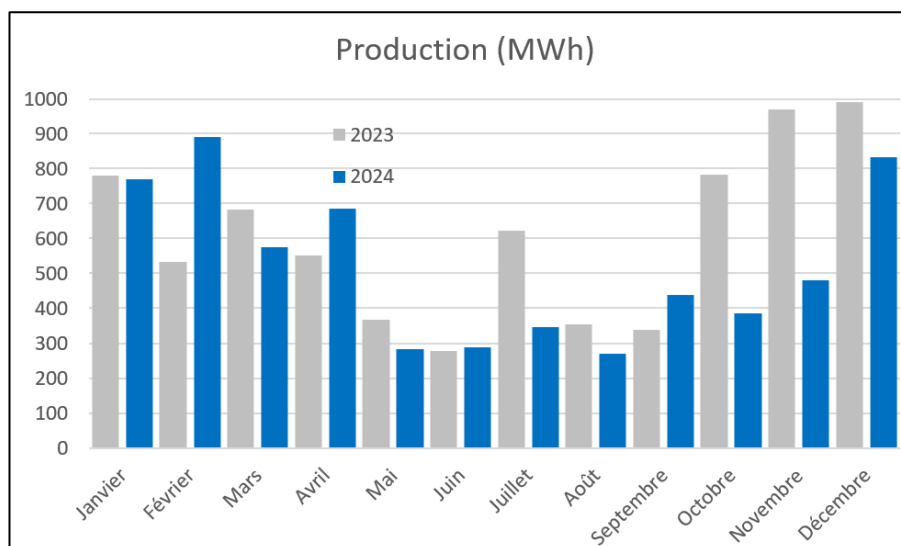
3.3. Zéphyr

L'éolienne de la SPV Zéphyr, d'une puissance de 2,2 MW, est détenue par 3 coopératives ainsi que par la commune de Ramillies. D'une puissance de 2,2 MW, elle est localisée dans une plaine particulièrement bien exposée au vent. Zéphyr en est propriétaire depuis octobre 2022.



Production :

L'éolienne, dont la production attendue est de 5.907 MWh (P90), a produit 6.243 MWh en 2024 soit 6% de plus que prévu. Si Janvier et Février 2024 furent excellents, la fin de l'année s'avéra moins bonne, entraînant un déficit de 1.000 MWh sur les 3 derniers mois de l'année par rapport à 2023.



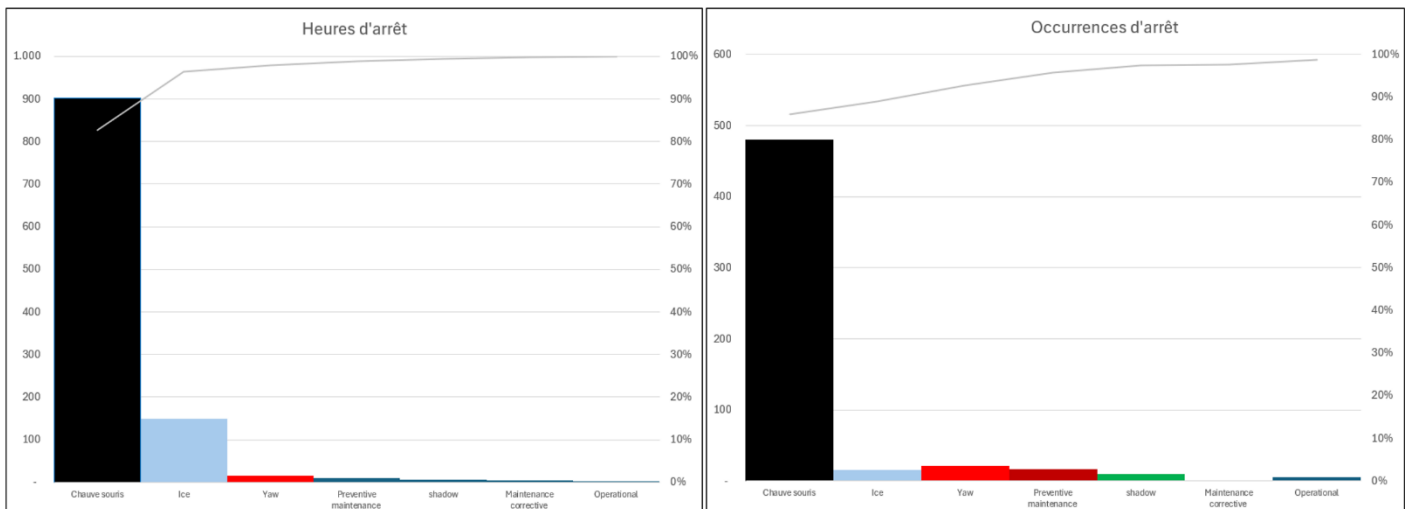
Le début d'année 2025 s'est avéré très mauvais (manque de vent) avec une production de 1.412 MWh sur les 3 premiers mois pour 2.237 MWh sur le 1^{er} trimestre 2024 (-37% par rapport à 2024).

Disponibilité – arrêts

L'éolienne n'a pas connu de problème technique durant l'année. La grande majorité des arrêts sont dus à des causes liées à l'environnement de l'éolienne.

Sur un total de 1.089 heures d'arrêts (12% du temps total) :

- 900 heures sont dues à la présence potentielle de chauve-souris (combinaisons de facteurs température, humidité, faible vitesse de vent) – principalement en été.
- 150 heures sont dues à la potentielle présence de glace sur les pales de l'éolienne (combinaison de facteurs) – en hiver.



En termes d'occurrences, on retrouve les mêmes proportions :

- 480 arrêts pour présence potentielle de chauve-souris, soit +/- 2h par arrêt.
- 16 arrêts pour gel, soit +/- 10h par arrêt

Les arrêts pour présence de chauve-souris s'observent principalement d'avril à octobre en fin de journée.

Heures	Jan	Feb	Mar	Apr	May	Jun	Jul	Aug	Sep	Oct	Nov	Dec	Total
0				2	8	7	5	4	20	1			46
1				1	7	7	9	20	14	1			59
2					0	1	2	6	6	1			16
3								6	11	2			19
4								2	3	2			6
5								1	4	3			7
6									0	2			2
7													-
8													-
9													-
10													-
11													-
12													-
13													-
14													-
15													-
16													-
17													-
18									61	39			78
19				14				57	43	8			100
20				3	69	68	63	69	9	11			122
21				0	13	3	6	8	6	11			292
22				7	2	7	19	8	6	2			48
23				2	9	10	7	7	20	2			56
				28	108	103	111	188	203	161			901

Vente de l'électricité

Pour Zéphyr, les certificats verts sont garantis (indépendamment de la valeur du Keco) jusque octobre 2025.

Le prix de vente de l'électricité, proche des 110 €/MWh est composé pour 60% de certificats verts (CV) et pour 40% de vente proprement dite d'électricité à un prix fixe pour l'entièreté de la production. Le chiffre d'affaires s'élève à 680.000 € pour les 6.243 MWh produits

en k€		en k€			
ACTIF		PASSIF		RESULTATS	
Actifs immobilisés	3058	Capitaux propres	483	Chiffre d'affaires	723
Eolienne	3652	Apport	300	électricité	275
- amortissement	-595	Réserves	125	CV	448
Actifs circulants	825	Bénéficereporté (2023+2024)	58	Coûts des ventes	411
créance < 1 an	215	Provisions (risques et charges)	20	services et biens	123
placement DSRA	125	Dettes	3380	amortissement	255
placement trésorerie	450	Dettes > 1 an	2927	Provisions	6
valeurs disponibles	34	Dette < 1 an	437	Taxes commun	25
TOTAL ACTIF	3883	régularisation	16	Bénéfice exploitation	312
		TOTAL ACTIF	3883	Charges financières	85
				Bénéfice avant impôts	227
				Impôts	56
				Bénéfice après impôts	171
				Affectation réserves	0
				Dividendes	150
				Bénéfice à reporter	21

Actif

L'éolienne est amortie à hauteur de 16%.

DSRA

(couverture du service de la dette) placement bloqué à hauteur de 125.000 € → couverture complète.

Passif

Le bénéfice reporté 2024 = 21.000 € s'ajoute au bénéfice reporté 2023 = 36.000 €.

Résultats

Le chiffre d'affaires s'élève à 723.000 € dont 62% de CV.

Les CV sont garantis jusqu'octobre 2025 et la perte des CV sur les 2 derniers mois de 2025 serait compensée par le prix de vente de l'électricité en 2025 de +/- 1,2 € plus élevé.

2024 est la première année pour laquelle nous devons payer un impôt sur le bénéfice.

La SPV Zéphyr propose la distribution d'un dividende de 150.000 € (validé en AG du 18 avril - AG Zéphyr), ce qui représenterait pour CHE une part de 24.000 € (16%).

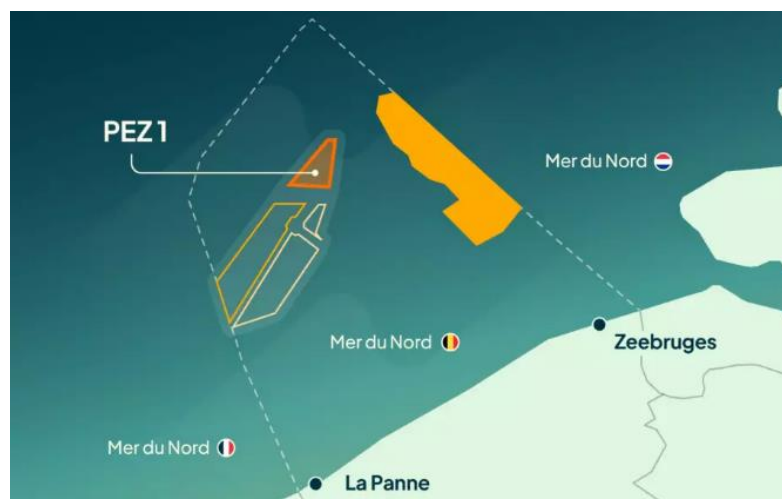
3.4. Seacoop (offshore)

SeaCoop a été fondée en 2022 par 34 coopératives énergétiques citoyennes belges dans le but de participer à des projets de parcs éoliens offshore.



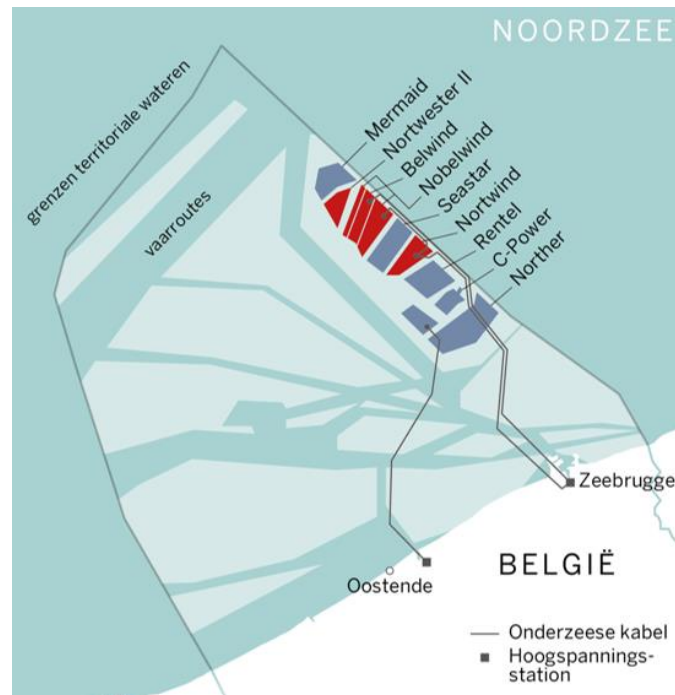
En novembre 2024, les documents de l'appel d'offres pour la construction de la nouvelle zone Princesse Elizabeth 1 (PEZ1) ont été publiés. L'attribution du marché est prévue pour la fin de l'année 2025. La construction du parc débutera en 2027 et devrait durer plus de quatre ans.

SeaCoop s'est associé au consortium Haddock Wind (Eneco, Ocean Winds, Otary et SeaCoop) pour cet appel d'offres. SeaCoop prépare le plan de communication et de participation qu'il faut présenter lors de la remise du projet.



SeaCoop est par ailleurs rentré au capital de Aspiravi Offshore, à hauteur de 10%. Par voie de conséquence, il détient désormais 7% du parc éolien offshore existant « NorthWind ». Cela donne indirectement à Seacoop une capacité de production de 15 MW, soit l'équivalent de cinq éoliennes, soit la production d'électricité pour environ 15.000 ménages. Pour lever les capitaux nécessaires à cette acquisition, la

campagne "Notre Energie" a été mise en place. Notre coopérative a déjà contribué en investissant 250.000€.



Si le consortium Haddock Wind remporte l'appel d'offres PEZ1, des capitaux seront levés d'ici la fin de l'année 2026. SeaCoop a la possibilité d'investir plus de 40 millions d'euros dans ce projet entre fin 2026 et le démarrage du projet en 2031.

Le conseil d'administration de SeaCoop s'est réuni 15 fois en 2024. Il y a eu 4 assemblées générales les 23 avril, 7 juillet, 2 octobre et 5 novembre. Le capital a été porté à 10,6 millions d'euros. SeaCoop compte désormais 7 équivalents temps plein.

4. Activités dans le domaine Photovoltaïque

4.1. Nouvelles installations

Champs d'Énergie continue à développer (et éventuellement financer) des projets photovoltaïques (PhV) pour les PME, les écoles, les exploitations agricoles, les surfaces commerciales, ... une nouvelle installation est notamment à l'étude pour l'Auberge de Jeunesse à Namur.

4.2. Suivi de nos installations

Nous continuons par ailleurs à assurer le monitoring de la production des installations photovoltaïques existantes :

- dans le zoning industriel de Noville-les-Bois :
 - à la Cuisine des Champs 100 kilowatts crête (kWc)
 - chez Isohemp 198 kWc
- à Couthuin / Héron :
 - à la Brasserie de Marsinne 43 kWc
- à Floreffe :
 - chez Paysans Artisans 53 kWc
- à Rhisnes / Suarlée :
 - à la Fabrique Circuit Court 255 kWc

Nous avons rencontré des problèmes à Marsinne car la brasserie a fait faillite. Nous avons envisagé de démonter l'installation pour la replacer ailleurs mais cela ne s'avère pas intéressant d'un point de vue financier. L'installation est donc toujours en place et nous tâcherons de la rentabiliser malgré tout, avec les certificats verts d'une part et avec la revente de l'électricité réinjectée d'autre part.

On avait observé une baisse du niveau d'attribution des certificats verts en 2023 et début 2024 mais ce niveau a quasiment retrouvé ses valeurs initiales vers la fin 2024.



4.3. Bilan

Notre coopérative a donc contribué à ce jour à l'installation de l'équivalent de 5 installations photovoltaïques, soit :

- 650 kWc installés
- une production annuelle totale de 543.000 kWh, soit 97% de la production attendue (560.000 kWh)
- un budget d'investissement de 463.000 €.

4.4. REFLEX



Un financement a été obtenu dans le cadre du [Fonds pour la Transition Energétique fédéral](#). Le projet a été initié par des coopératives citoyennes flamandes et ces dernières ont souhaité associer des partenaires en Wallonie : Clef (coopérative du Hainaut) et Champs d'Energie. Le but poursuivi consiste dans l'installation d'ombrières photovoltaïques couplées avec des batteries (pour alimenter le réseau électrique en cas de besoin) et des bornes de recharge pour voitures électriques.

Le projet a démarré début 2024 avec plusieurs actions :

- Recherche au niveau du département d'électromécanique de la Katholiek Universiteit Leuven pour élaborer le design des stations de recharge d'un point de vue technique
- Elaboration du plan financier des stations de recharge par la coopérative flamande [ZuidtrAnt](#)
- Développement des batteries de stockage recyclées à partir d'anciens véhicules électriques ([startup Octave](#))
- Recherche d'emplacement potentiels pour l'implantation des stations de recharge (une station devrait être installée dans la région de Namur).

Etat actuel du projet :

- Business Case développé et partagé par Zuidtrant.
- Station d'essai fonctionnelle gérée par Zuidtrant, plateforme de gestion complète en ligne mise au point par Octave.
- Partenaire technique « tout-en-un » proposé aux coopératives (Ecotechnics). Discussion avec d'autres partenaires techniques (B-Watt).

Plusieurs pistes pour l'installation du projet sont en discussions plus ou moins avancées (Communes, partenaires privés, Pôles mobilités, Universités, ...) pas forcément toutes sur la région de Namur.

5. Biomasse

BIOMETH QUALITY PRODUCT (BQP)

Pour rappel, le projet « BQP » de Farciennes est un centre de valorisation des bio-matières ou déchets organiques via la biométhanisation. Le gaz produit permet de faire tourner un générateur et d'injecter de l'électricité dans le réseau. Les matières sont quant à elles valorisées sous forme de digestat qui sert de fertilisant pour les terres de cultures. Dans le cas de BQP, comme des déchets organiques entrent dans la phase de biométhanisation, il s'agit de POQ (produit organique naturel certifié).

Champs d'Énergie a participé à une petite partie du financement du projet à hauteur de 40.000 € (capital) et 10.000 € (prêt subordonné). Les coopératives Clef et Courant d'Air ont aussi contribué de manière plus significative à ce financement.

Après la mise en service fin 2022, l'objectif de l'année 2023-2024 était principalement de consolider la production et de solutionner les problèmes de jeunesse au niveau technique (comme c'est le cas pour toutes les biométhanisations).

Un administrateur de Champs d'énergie a siégé en 2023 comme administrateur de BQP et a travaillé également comme responsable technique de la centrale.

Pour faire face aux difficultés techniques rencontrées et aux problèmes de trésorerie, un refinancement de la part tous les actionnaires a été nécessaire. Pour ce qui concerne Champs d'Énergie, cela a consisté en 25.000 € d'avance sur compte courant.

Suite à de nombreux problèmes de gouvernance et une mauvaise gestion technique imposée par le fondateur du projet, BQP a été mis en restructuration judiciaire. Après plusieurs mois de négociations difficiles, le projet a été revendu et les coopératives associées sont sorties du projet. L'impact financier pour Champs d'énergie est présenté dans le rapport de gestion.

Coopeos/Coopébois

En tant que membre fondateur, Champs d'énergie a suivi le développement des coopératives sœurs Coopeos et Coopébois qui sont actives dans la valorisation du bois-énergie.

6. Communautés d'énergie

La coopérative a assuré un suivi de la mise en place de la législation en Région Wallonne au sujet des Communautés d'Énergie (CE). Via le groupe de travail de [REScoop Wallonie](#), les coopératives ont défendu leurs intérêts auprès du cabinet ministériel en charge du dossier.

REScoop Wallonie a répondu à un appel à projet de la Région Wallonne début 2024 pour la mise en place de plusieurs CE Renouvelables portées par les coopératives. La décision de subvention n'a pas pu intervenir dans le cadre du gouvernement Wallon précédent et le projet a finalement été mis au frigo par le nouveau gouvernement MR-Engagés.

Dans le cadre de cet appel, Champs d'Énergie avait décidé de développer deux projets qui se focalisent sur le partage d'énergie entre entreprises sur les zonings industriels :

- Création d'une CER et partage d'énergie pour La Fabrique Circuit Court et plus largement pour une série d'entreprises du zoning Ecolys à Suarlée
- Création d'une communauté d'énergie à Floreffe (notamment avec Paysans-Artisans, dont nous avons financé l'installation photovoltaïque).

Le cadre légal va probablement être modifié suite aux recommandations formulées par la CWAPE et d'autres acteurs du monde de l'énergie. Champs d'énergie a donc mis cette activité en veille en attendant les prochaines modifications.

7. Communication & Sensibilisation

Avec le GAL Meuse & Campagne qui assure la mise en contact avec les écoles, deux classes de 1ère secondaire d'Andenne ont été sensibilisées à notre relation à l'énergie. En 2025, ce sont déjà 13 classes de primaire sur l'entité de Fernelmont qui ont eu des ateliers sur l'électricité, avec une présentation du modèle coopératif.

Toujours avec le GAL, une balade guidée dans Marchovelette sur le thème de l'énergie a été organisée, avec visite de l'éolienne. Grâce à l'obtention d'un subside de la commune (budget participatif), des panneaux en cours d'élaboration pérenniseront cette marche, et des flyers seront distribués dans les offices du tourisme.

En 2024, Champs d'énergie et le GAL ont mis en place un cycle de 6 ateliers « Watt's First » traitant différentes thématiques de l'énergie (chauffage, isolation, marché de l'énergie,...).

Lors de notre Assemblée Générale de mai 2024, nous avons organisé une balade vélo jusqu'à notre éolienne ainsi qu'une animation sur l'éolien pour les enfants.

Nous avons aussi assuré une présence dans des salons ou festivals (souvent au nom de COCITER) :

- Esperanzah
- Valériane
- Village de Demain (fêtes de Wallonie à Andenne)
- Habitat groupé à Ciney
- Batireno.

Nous avons en outre renforcé nos liens avec l'économie sociale et la fédération ConcertES, avec notamment le tournage d'une capsule vidéo pour les réseaux sociaux.

Un.e membre du CA participe au groupe de travail communication de Cociter (réunion 1h tous les 15 jours). Champs d'Énergie a également participé aux groupes mis en place pour un gros travail de fond chez Cociter, avec la revue :

- des « Visions-Missions-Valeurs »
- de la gouvernance
- des besoins en capitaux
- de l'affectation du résultat.

Nos outils de communication ont été mis à jour (flyers, site web, vidéo, FAQ, présentation...), notamment pour aider nos coopérateurs à mieux comprendre la coopérative et devenir des ambassadeurs. L'ensemble de ces outils se trouve sur notre [site web](#).

8. COCITER

L'année 2024 a été pour COCITER plus calme ce qui a permis de consolider certains aspects dans l'organisation du travail, l'amélioration des procédures et des outils informatiques.

Du point de vue des capacités, de nouvelles unités de production se sont ajoutées en 2024 dans le portefeuille de COCITER. Il s'agit de :

- une petite turbine hydraulique d'un producteur privé
- 3 éoliennes exploitées à Juprelle, Fauvillers et Houdeng par des coopératives associées.

L'ensemble des volumes produits vendus à COCITER avoisine les 100 GWh.



La situation des prix

L'année 2024 a vu une baisse constante du prix de l'électricité sur les marchés durant les trois premiers trimestres et une légère augmentation pour le quatrième.

La progression de la clientèle fut plus basse que celle espérée autant en volumes fournis qu'en nombre de consommateurs alors que les prix proposés étaient les meilleurs du marché au début et en fin d'année.

La formule tarifaire du circuit court ou « formule-pivot », largement expliquée dans le rapport annuel précédent a la particularité de bien protéger les consommateurs lorsque les tarifs de l'électricité sur le marché sont élevés – dans ce cas de figure ce sont les producteurs qui modèrent leurs prix – et demande en revanche aux consommateurs un tarif légèrement supérieur à la concurrence lorsque les prix du marché sont très bas afin de soutenir ces mêmes producteurs.

La formule est toujours d'application début 2025.

Les prosumers et la compensation

L'année 2024 a apporté une difficulté complémentaire au traitement des prosumers bénéficiant de la compensation.

Petit rappel de l'historique de la situation :

- Octobre 2020 : introduction du tarif prosumer en faveur des gestionnaires de réseau. L'explication du site Wallonie énergie est la suivante : « *Il ne s'agit pas d'une taxe, mais d'un tarif pour l'utilisation des réseaux de transport et de distribution de l'électricité. Auparavant, le coût de ces réseaux était supporté uniquement par les consommateurs sans panneaux et les prosumers qui consommaient plus d'électricité qu'ils n'en produisaient.* »

Avec ce nouveau tarif, les prosumers participeront aussi aux frais du réseau lorsqu'ils consommeront de l'électricité à un moment différent de celui où leur installation en produira. Cela devrait permettre de diminuer le coût du kWh (poste « réseau ») pour la majorité des consommateurs. »

- Fin 2021 : introduction d'un nouveau système de gestion des prosumers sur le marché de l'électricité en Belgique. Les prosumers reçoivent un traitement spécifique qui les différencie d'un consommateur classique : ils se voient attribuer un profil de consommation et un profil de production alors qu'auparavant, ils étaient noyés dans la masse des consommateurs.

Cette nouvelle méthode implique des coûts spécifiques pour les prosumers. Les premiers sont des coûts d'équilibrage car les volumes de productions doivent maintenant être pris en compte dans les prévisions de l'équilibreur². Ces coûts qui sont facturés par le marché à COCITER ont représentés pour 2024, un montant de plus de 400.000 €. Depuis mai 2023, COCITER a décidé de répercuter ce coût aux prosumers et de ne pas le faire porter par les consommateurs non-prosumers. Il représente actuellement près de 15 €/kVA³ et par an.

- Le second coût qui impacte COCITER est celui de la réconciliation de la compensation. Il est apparu lorsque le système de mutualisation de ces coûts mis en place avec la réforme fin 2021 a volé en éclat fin 2023 à la suite de réclamations de deux fournisseurs en Flandre dont le portefeuille comprend très peu de prosumers en compensation.

D'abord expliquons l'origine de ce coût. De manière simplifiée on peut estimer qu'un prosumer consomme la nuit et en hiver et injecte la journée principalement en dehors de la période hivernale. L'électricité produite par un prosumer n'étant pas stockée et la consommation globale des clients étant moindre en été, COCITER doit revendre l'excédent au prix du marché. Celui-ci est d'habitude assez bas car il y a alors surplus sur le marché (tous les prosumers injectent leur excédent quasi en même temps). En revanche, en hiver, les panneaux produisent très peu et COCITER doit fournir au prosumer de l'électricité qu'il consomme à un prix supérieur à celui valorisable pour son injection.

Cette différence de prix entre le volume injecté et le volume consommé représente un coût réel pour COCITER. C'est le coût de la compensation. Un prosumer qui a une consommation nette nulle (il produit annuellement ce qu'il consomme) paie lors de son décompte annuel uniquement les frais du gestionnaire de réseau, accises, les taxes et les frais fixes mais pas d'électricité et rien non plus pour le coût de compensation.

Fin 2021, lors de l'introduction de la réforme du marché de l'électricité, les acteurs principaux s'étaient mis d'accord pour mutualiser ces coûts parce que ceux-ci l'étaient déjà dans le fonctionnement précédent. L'impact des prosumers était noyé dans la masse des points de consommation par l'intermédiaire d'un facteur correctif mensuel variant fortement d'hiver en été. La Belgique n'étant pas simple, la situation s'est compliquée lorsque la Flandre et la Wallonie ont

² Responsable d'équilibre : celui-ci assure vis-à-vis d'ELIA (le gestionnaire du réseau de transport d'électricité à haute tension) la responsabilité de transmettre chaque jour, pour toutes les heures du lendemain, les volumes des consommations et des productions de l'ensemble de son portefeuille, en s'assurant que les deux volumes soient, pour chaque heure, à l'équilibre (d'où le nom de « Responsable d'équilibre »). Pour ce faire, il doit donc soit acheter l'électricité qui lui manque, soit revendre celle qu'il a en excédent. S'il se trompe dans ses prévisions, il doit payer à ELIA le volume d'erreur au prix de déséquilibre.

³ kVA = kilovoltampère. C'est l'unité de mesure dans laquelle est exprimée la puissance électrique maximale apparente d'une installation, mesurée à la sortie de l'onduleur. Elle est de maximum 9.9 kVA au niveau résidentiel.

eu des calendriers différents pour la fin de la compensation (en Wallonie : fin 2030 et en Flandre fin 2019 pour tout prosumer équipé d'un compteur communicant).

Dans ce cadre, les fournisseurs principalement actifs en Flandre, et qui plus est ayant un portefeuille de clients plutôt basé sur des clients professionnels, ont compris qu'ils devraient participer à une mutualisation de la compensation pour des clients ne les concernant pas et ont dénoncé les accords. La suite fut une série de réunions de crise pour finalement aboutir à la fin de la mutualisation des frais de compensation. COCITER a donc été obligé à répercuter ces coûts sur les prosumers à partir de la carte tarifaire de mars 2024.

Actuellement, les frais de déséquilibre et de compensation sont regroupés chez Cociter dans un tarif « **forfait prosumer** » établi à 35 €/kVA/an. COCITER monitoré l'évolution de ces coûts et cherche des formules pour les réduire, et ce dans l'intérêt des clients prosumers.

Malgré tout, la pose de panneaux photovoltaïques reste un bon choix d'un point de vue environnemental et financier. Cociter encourage les prosumers à autoconsommer le mieux possible leur production (consommez quand vous produisez). En effet, l'autoconsommation participe à la stabilisation des réseaux et du marché et permet de réduire les coûts globaux de compensation mais surtout de déséquilibre.

L'évolution du personnel et la maîtrise des procédures

Fin 2024 , Cociter est arrivé à un équipe de 9,8 ETP. Comme chaque année, les procédures sont améliorées, de même que les outils et les services ,et ceci grâce à une bonne intégration des nouveaux collaborateurs.

Les objectifs d'amélioration sont réévalués et adaptés de manière continue en co-construction avec les différents services et leur responsable. Certains points feront malgré tout l'objet d'une attention particulière :

- la mise en place d'un service *front-office* à Leuze
- le renfort de l'équipe IT pour l'automatisation des tâches
- le *monitoring* des éléments clés de COCITER (communication, contrôle qualité et analyse des différents profils).

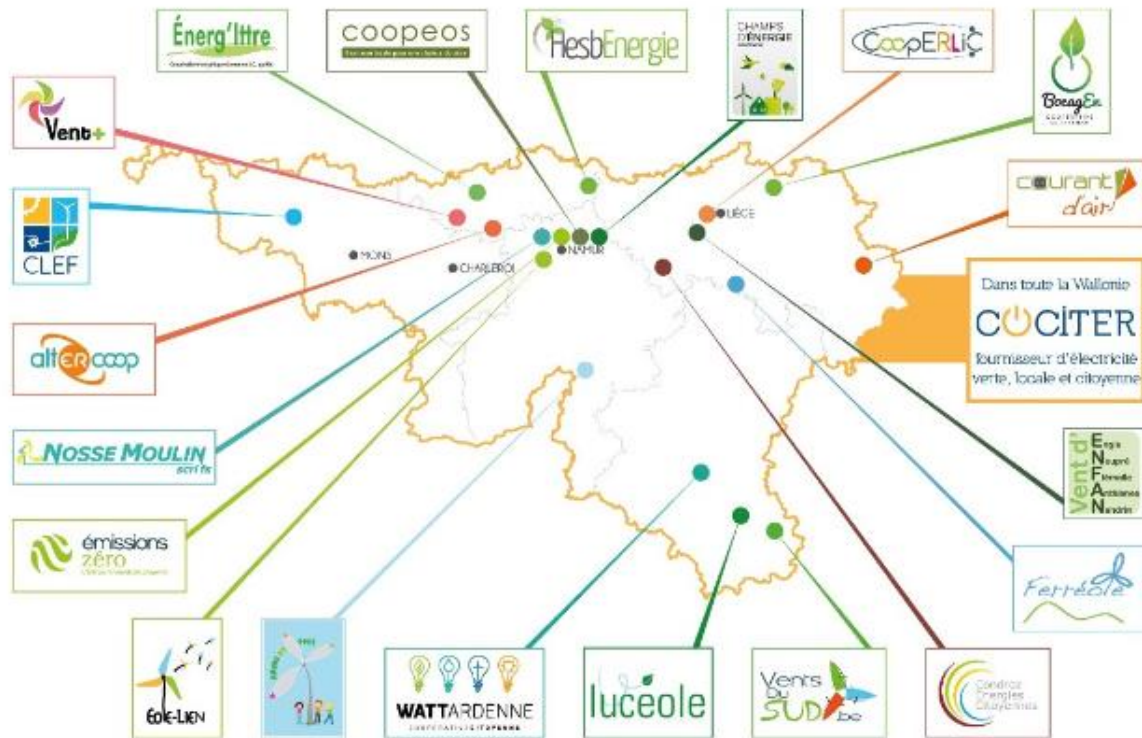
N'hésitez pas à féliciter les membres de l'équipe lorsque vous êtes satisfaits !

Enfin, signalons que COCITER a revu, en concertation avec le régulateur wallon, ses conditions générales de vente qui feront l'objet d'une diffusion à tous les clients début 2025.

9. Rescoop

Rescoop Wallonie est une fédération qui regroupe 21 coopératives actives dans le domaine de l'énergie.

RESCOOP
WALLONIE



Organisation et Gouvernance

REScoop Wallonie est composé d'une équipe stable composée de deux ETP. L'embauche d'un responsable communication a été envisagée mais finalement retardée en raison d'incertitudes financières.

Une assemblée générale extraordinaire a permis de mettre à jour les statuts afin de renforcer les critères d'admission et d'adapter les dates d'exercice social.

Soutien et Développement des Coopératives

Tout au long de l'année, REScoop Wallonie a organisé huit sessions de formation qui ont porté sur des thématiques liées à l'énergie renouvelable, à la communication et au financement des coopératives.

Par ailleurs, la fédération a collaboré avec Febecoop pour développer des modèles de plans financiers destinés aux coopératives membres.

Elle a également déposé auprès de la Région Wallonne le projet « CECILE » visant à développer huit communautés d'énergie citoyennes. Rescoop a aussi participé au projet LOCOMOTRICE pour la mise en place d'un logiciel open-source de gestion des partages d'énergie.

En 2024, REScoop Wallonie a poursuivi son engagement dans le secteur de l'éolien offshore en soutenant la coopérative SeaCoop.

Représentation politique et Plaidoyer

Afin d'affirmer sa présence sur la scène politique, REScoop Wallonie a rédigé et diffusé un mémorandum aux partis politiques avant les élections. Plusieurs rencontres avec des responsables politiques ont été organisées dans le but de promouvoir les intérêts des coopératives citoyennes.

Dans le cadre des négociations de la Pax Eolienica II, la fédération a activement contribué à l'élaboration d'un décret qui impose une participation citoyenne à hauteur de 24,99 % dans les nouveaux projets éoliens.

La fédération a apporté ses commentaires auprès de la CWAPe pour adapter le cadre réglementaire des Communautés d'Énergie Renouvelable.

Elle a également soutenu l'étude "No Net Loss", qui explore les mesures de compensation environnementales dans le domaine éolien. De plus, la fédération a participé à la création du fonds "Un Vent de Nature", visant à préserver la biodiversité en lien avec les infrastructures éoliennes.

Communication et Sensibilisation

REScoop Wallonie a intensifié ses actions de communication en publiant plusieurs communiqués de presse sur des sujets majeurs tels que la Pax Eolienica II et SeaCoop.

L'organisation a participé à divers événements en Belgique et en Europe, où elle a présenté les coopératives d'énergie citoyennes comme un modèle central de la transition énergétique.

Elle a également joué un rôle actif au sein de ConcertES, la plateforme de concertation de l'économie sociale, afin de défendre les intérêts des coopératives d'énergie citoyennes.

Enjeux Financiers

En avril 2024, la Région Wallonne a accordé à REScoop Wallonie une subvention de 266.000 € portant sur les exercices 2023 et 2024. Cependant, la notification de cette aide n'a été reçue qu'en décembre 2024, ce qui a empêché de réaliser toutes les actions et nécessité un emprunt auprès de ses membres.

Malgré ces difficultés, la fédération a enregistré un bénéfice intermédiaire de 110.237 €. Afin d'assurer sa stabilité financière, elle a procédé à une augmentation des cotisations des membres, permettant de collecter un total de 124.317 €.

Chiffres clés du recensement

Fin 2024, les coopératives rassemblent 22.809 coopérateurs.trices. C'est 1.384 membres de plus sur l'année. La croissance est de 8.7%, Leur capital souscrit suit une croissance constante également, avec un capital de 31.559.127 € fin 2024, soit à + 7.67%.

L'évolution de la production électrique totale a progressé et atteint 119.962 MWh en 2024 (contre 114.585 MWh en 2023), soit une augmentation de 5% par rapport à 2023.


Rescoop a intégré Coopeos, coopérative agissant dans le domaine du bois-énergie, dans le recensement en indiquant les chaufferies-bois qu'elle installe : environ 40 chaufferies-bois ont déjà été installées en Wallonie et à Bruxelles ; en 2024 c'est 2 MW, soit 7 chaufferies bois sur les 9.67 MW installées au total, ou encore 10.829 mWh de production de chaleur en 2024 (= 635 ménages).

10. Signature

Le présent rapport est signé par les Administrateurs.



Jean TAFFOREAU
Administrateur



Frédéric PRAILLET
Administrateur
Président du CA